

COMPTE RENDU DU Conseil du 12/12/2025

Présents : FALCOZ Philippe, REFFET Patrick, PERRIER-AGBATE Marie-Christine, PERRIER Jean-Claude, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, VERVIN Alain, BOUTILLY Laetitia, Gérard LEONETTI, BRUN Marie-Hélène

Absents et Procurations : FIEVET Benoit, BARBIER Serge, EMIN Anne-Lise, BOUTILLY Laetitia, BRUN Anthony procuration à BRUN Marie-Hélène

A été nommé secrétaire de séance : REFFET Patrick

Le Maire propose la validation du compte rendu du conseil municipal précédent
Le conseil n'a pas de remarque particulière sur ce compte rendu. En conséquence il est validé

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal à 19h05.

Le Maire demande au conseil de rajouter les délibérations suivantes :

- Prix de vente d'un caveau préfabriqué
- Achat de produits pharmaceutiques pour l'Ukraine
- Réactualisation du schéma directeur de l'assainissement

Le conseil donne son accord.

L'ordre du jour est le suivant :

- Décision modificative pour règlement facture NGE (Marché éclairage public)
- Prix des nouveaux articles en vente au Musée
- Compte rendu de la commission sur l'eau du 02 décembre et décisions à valider
- Tarif de l'assainissement : Compte rendu de la commission assainissement et compte rendu de la réunion avec M. PERRET du Département – Validation des nouveaux tarifs
- Nouveau taux de la redevance sur la consommation d'eau potable
- Nouveau mode de calcul de la taxe sur la performance des réseaux d'eau potable et sur la performance des systèmes d'assainissement collectif fixée par l'agence de l'eau
- Validation des nouveaux statuts du SDES (Syndicat Départementale d'Energie de la Savoie)
- Demande de subvention de l'association Décapadiot pour le festival de 2026
- Demande de subvention pour un voyage scolaire prévu en juin 2026 pour l'ensemble des enfants de l'école d'Argentine.
- Modification de la prise en charge de la commune pour le risque santé période 2026 -2031
- Organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2026
- Délibération autorisant le Maire à engager des dépenses en investissement avant le vote du budget 2026
- Remboursement des frais de repas suite à la formation sur les élections municipales
- Questions diverses : nouvel arrêt bus (Gémilly) pour le primaire et suppression abri bus du Pré de foire. Distribution des colis de Noël – Mise en place des équipements de télérelève sur les réservoirs d'eau potable – Lancement de la consultation pour la modification du bi-pass à verdet

1/ Décision modificative pour règlement facture NGE (Marché éclairage public)

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédit comme suit pour régler la dernière facture de l'éclairage public

Opération 127 (Eclairage public) : compte 2315 : + 8950 E

Opération 130 (Protection du captage du Fracchus) :

Compte 2031 : - 8950 E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité cette écriture comptable.

2/ Prix des nouveaux articles en vente au Musée

Suivant la liste proposée par l'animatrice du Musée, le Maire fait part au Conseil que des nouveaux produits sont en vente au Musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le prix et la vente de ces nouveaux produits.

Délices d'alvéole Mathilde VINEL

Produit	Ancien prix de revient	Nouveau prix de revient	Prix de vente au public	Bénéfice
Mielices 250g	5,50 €	7,00 €	8,50 €	1,50 €
Miel pot 500g	8,00 €	9,00 €	11,00 €	2,00 €
Miel pot 1 kg	14,00 €	16,00 €	19,50 €	3,50 €

Les sens des Alpes Thierry MINOIS (dépôt-vente)

Produit	Prix de revient	Prix de vente au public	Bénéfice
Boîte de bonbons 70 g	5,03	6,70	1,67
Sirop 25 cl	3,38	4,50	1,12
Huile de massage 50 ml	7,88	10,50	2,62
Baume respiratoire 30 ml	10,05	13,40	3,35

Poterie de l'Epignier Patricia JACQUET (dépôt-vente)

Produit	Prix de revient	Prix de vente au public	Bénéfice
Gobelet expresso	7,00	8,50	1,50
Porte-savon	12,00	14,50	2,50
Pichet	25,00	30,00	5,00
Moule à tarte	20,00	24,00	4,00
Bol	11,00	13,00	2,00

Livre Ecomusée du Pays des Hurtières (dépôt-vente)

Produit	Prix de revient	Prix de vente au public	Bénéfice
« Résister, Reconstruire, Transmettre » 5 € + Addendum 1 €	3,00	6,00	3,00

3/ Compte rendu de la commission sur l'eau du 02 décembre et décisions à valider

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été envisagé de modifier les tarifs de l'eau pour inciter les usagers et les gros consommateurs à réduire leur consommation.

Le Maire rappelle que 2 réunions ont eu lieu en fin d'année et qu'aucun consensus n'a permis de dégager une nouvelle tarification.

Le Maire propose de ne pas changer les tarifs en vigueur. Le Conseil Municipal donne son accord.

4/ Tarif de l'assainissement : Compte rendu de la commission assainissement et compte rendu de la réunion avec M. PERRET du Département – Validation des nouveaux tarifs

Le Maire explique au Conseil Municipal avoir rencontré avec M. REFFET, M. PERRET du département en charge de l'assainissement.

Ce dernier nous indique que le tarif d'assainissement de 0.55 E/m³ pratiqué par la commune est bien inférieur au tarif minimum départemental qui lui est à 2.20 E/m³.

Le Maire rappelle également que le tarif communal, ne couvre pas les frais en matériel et personnel pour le fonctionnement de la station d'épuration.

Dans la perspective du remplacement de la station d'épuration actuelle, le Maire propose d'augmenter cette redevance communale par palier pour pouvoir toucher des subventions pour la construction future.

Il soumet un tarif pour l'année 2026 à 1.10 E/m³, pour toutes les factures émises à compter du 01-01-2026.

Il conviendra de délibérer sur un nouveau tarif avant fin 2026, pour toutes les factures émises à compter du 01-01-2027.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau tarif.

5/ Nouveau taux de la redevance sur la consommation d'eau potable

Le Maire rappelle que des taxes sont applicables sur la consommation d'eau potable, elle était fixée par l'agence de l'eau pour la facturation 2025 à 0.43 E par m³, cette redevance est fixée par l'agence de l'eau à 0.39 E par m³ pour toutes les factures émises à compter du 01-01-2026.

Le Maire propose de délibérer sur ce nouveau tarif avant le 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce nouveau tarif.

6/ Nouveau mode de calcul de la taxe sur la performance des réseaux d'eau potable et sur la performance des systèmes d'assainissement collectif fixée par l'agence de l'eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un changement est intervenu dans le calcul de la redevance « Performance des réseaux d'assainissement collectif ».

Cette redevance est fixée par l'agence de l'eau à un taux de 0.09 E/m³ multiplié par le coefficient de modulation propre à la commune d'Argentine qui s'élève à 0.40 pour l'année 2026 soit : $0.09 \times 0.40 = 0.036$ E/m³ d'assainissement facturé.

Le tarif s'applique à toutes les factures émises à compter du 01-01-2026 quel que soit la période de consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau mode de calcul.

7/ Réactualisation du schéma directeur de l'assainissement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma directeur d'assainissement date de 2013 et qu'il convient de faire une révision de ce document.

La refonte de ce document sera également indispensable pour l'étude de la nouvelle station d'épuration.

Il précise qu'en accord avec les services d'assainissement du Conseil Départemental, il a demandé un chiffrage de ce nouveau schéma directeur au bureau d'étude ALP'EPUR pour cette mission.

Ce bureau d'étude est connu sur la Maurienne et présente de nombreuses références. Il propose de valider le montant du devis de ALP'EPUR pour un total général de 33 360 E TTC.

Il sollicite également l'autorisation de faire toutes les demandes de subventions possibles pour ce dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la validation du devis et les demandes de subventions.

8/ Validation des nouveaux statuts du SDES (Syndicat Départementale d'Energie de la Savoie)

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDES.

Ce syndicat a apporté des modifications dans ses statuts et nous demande de les valider.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les nouveaux statuts du SDES.

9/ Demande de subvention de l'association Décapadiot pour le festival de 2026

Le Maire informe avoir reçu un courrier de l'association DECAPADIOT qui sollicite la Commune pour une demande de subvention pour le festival des 26 et 27 juin 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la même subvention que l'année dernière (500 E), mais après discussion le conseil municipal décide d'augmenter cette somme.

Le conseil propose d'allouer la somme de 700 E.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour ce montant.

10/ Demande de subvention pour un voyage scolaire prévu en juin 2026 pour l'ensemble des enfants de l'école d'Argentine.

Le Maire informe avoir reçu un courrier de la Directrice de l'école qui sollicite la Commune pour une participation à un projet de sortie de fin d'année scolaire de 2 jours à Arêches Beaufort.

Des participations sont prévues par le Sou des Ecoles et par différents organismes...

Le Maire propose de participer à hauteur de 20 E par enfant participant à cette sortie.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour ce montant.

11/ Complément à la mise en place de la couverture du risque santé pour les agents de la commune au 01^{er} janvier 2026

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 que la Commune se doit de participer à la complémentaire santé pour les agents qui le souhaitent (proposée par le centre de gestion de la Savoie.)

La participation minimum est fixée à 15 E par mois et par agent adhérent, le Maire propose de porter cette participation à hauteur de 20 E par mois.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette somme. Cette délibération étant validé par le comité technique du CDG 73, il convient de modifier cette délibération suite à la décision favorable du comité technique.

12/ Organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les horaires scolaires en vigueur bénéficient d'une dérogation accordée par l'Académie de Grenoble. Elle prend fin le 31 août 2026.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour renouveler cette dérogation pour les rentrées scolaires 2026-2027-2028

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour ce renouvellement.

13/ Remboursement des frais de repas suite à la formation sur les élections municipales

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu en formation avec la secrétaire de Mairie concernant les nouvelles modalités des prochaines élections municipales (répartitions des sièges, modalités dépouillement...)

Le Maire sollicite le remboursement des frais de repas non prévus à cette formation suivant la note de frais.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce remboursement.

14/ Délibération autorisant le Maire à engager des dépenses en investissement avant le vote du Budget 2026

Le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant à engager les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026 à hauteur d'un quart des investissements de l'année 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

15/ Vente d'un caveau préfabriqué

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'achat par un artisan (marbrerie DELMAS) pour un caveau entreposé au service technique de la Commune.

Le Maire propose de vendre ce caveau pré fabriqué de 3 places au prix unitaire de 1000 E. Enlevé sur place.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente et valide ce prix pour des ventes ultérieures et autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier et également à le sortir de l'actif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce nouveau tarif.

16/ Achat de produits médicaux pour l'UKRAINE

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande pour une collecte de produits médicaux en soutien au 71 hôpitaux mobiles d'UKRAINE porté par l'association « Je

suis UKRAINE », il précise que cette association existe bien, qu'elle est à des statuts et qu'elle est enregistré auprès de la Préfecture.

Le Maire propose d'allouer un montant de 500 E pour l'achat de produits médicaux (pansements...)

Il précise qu'il ne sera pas fait de versement d'argent. L'achat des produits s'effectuera à la pharmacie du « Grand-Arc » à Aiguebelle par la commune et seront acheminés par l'association elle-même.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés donne son accord pour l'achat de 500 E en produits médicaux.

- Questions diverses :

Le Maire informe de la création d'un arrêt de bus au niveau du plateau sportif pour le scolaire et informe de la suppression de l'abri bus du Pré de foire suite à la demande du propriétaire du terrain.

- Distribution des colis de Noël : A faire au plus tard semaine 51
- La mise en place des équipements de télérelève sur les réservoirs d'eau potable aura lieu courant janvier
- Lancement de la consultation pour la modification du bi-pass à Verdet sera lancée en janvier 2026.

Clôture du conseil à 21 heures 45.

Le Maire

Jean-Claude PERRIER

